



Entrée en vigueur de la nouvelle Convention Collective du Négoce de Matériaux de Construction le 1^{er} avril 2017 :

L'arrêté d'extension de cette nouvelle convention collective est paru au Journal Officiel du 28 mars.

A compter du 1^{er} avril 2017, ce texte remplace les 3 conventions collectives du Négoce qui s'appliquaient jusqu'à présent.

Il porte le numéro IDCC 3216 (identifiant de la convention collective), qui devra apparaître sur les procès-verbaux CERFA de vos élections à partir du 1^{er} avril.